

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Actions européennes	529

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.4221-1
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 octobre 2016 adoptant la nouvelle Stratégie régionale européenne,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

1- Maison de l'Europe à Nantes

ATTRIBUE

une subvention de 65 500 euros sur un montant subventionnable de 328 813 euros TTC à l'association Maison de l'Europe à Nantes pour son activité d'information et de sensibilisation européenne au titre de son programme 2021,

APPROUVE

les termes de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2019-2021 entre la Région des Pays de la Loire et l'association Maison de l'Europe à Nantes présentée en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer,

2-Action Educative Ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »

- Lycée polyvalent (LPO) Fernand Renaudeau de Cholet (49)

ATTRIBUE

une subvention de 500 euros au Lycée polyvalent (LPO) Fernand Renaudeau de Cholet (49), pour le développement d'un projet eTwinning sur le thème de la COVID et du masque, sur un montant subventionnable de 1 000 euros TTC au titre de l'action éducative ligérienne « Jeunes ligériens, citoyens en Europe »,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante,

3-Projet Erasmus de partenariat stratégique « Figh Against Bullying At School » (FABAS)

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 19 092 euros pour la prise en charge des dépenses relatives au projet Erasmus de partenariat stratégique « Figh Against Bullying At School » (FABAS)

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs